

CSG

Nous ne les lâcherons pas !

La formidable journée de mobilisation des retraité-e-s du 15 mars a porté de premiers fruits.

Mais les maigres concessions accordées par le Premier ministre sont loin d'effacer les injustices subies par les retraité-e-s depuis 25 ans.

« Ce n'est qu'un début continuons le combat » disions-nous en mai 68. Un mot d'ordre de pure actualité.

Cinq jours après les manifestations du 15 mars, le Premier ministre a donc convenu que les retraités n'étaient pas des privilégiés, désavouant plusieurs de ses ministres.

Le 20 mars il a annoncé que le dispositif de hausse de la CSG serait revu...pour les 100 000 retraités « les plus modestes », soit 1,3 % des retraités touchés par la mesure qui a mobilisé plus de 200 000 manifestants dans 162 villes de France.

Mensonge par omission

Emmanuel Macron avait en effet prévu dans son programme la hausse de la CSG mais il s'était gardé de préciser que cette hausse concernerait non pas les pensions mais le revenu fiscal du foyer.

Conséquence par exemple : un couple de retraités touchant chacun moins que le seuil de pauvreté (1015 € pour une personne seule) étaient tous les deux concernés par la hausse !

La concession du Premier ministre consiste à relever le seuil des revenus d'un couple à 1830 € pour l'application de la hausse.

Et cela ne pourra s'appliquer qu'en 2019...

Tout comme les éventuelles exonérations de la taxe d'habitation qui s'échelonnent jusqu'en 2020.

Retraités pas privilégiés mais une cible privilégiée

Des concessions mineures comparées aux nombreuses mesures qui ont frappé les retraité-e-s.

Rappel

- 1972 la durée de cotisation passe de 30 à 37,5 ans pour bénéficier d'une pension complète
- 1982 l'âge de la retraite passe de 65 à 60 ans
- 1991, création de la contribution sociale généralisée (CSG), impôt destiné à participer au financement de la protection sociale. Initialement fixé à 1,1 %, son taux est passé à 2,4 % en 1993, à 3,4 % en 1996 et à 7,5 % en 1998,

Depuis le 1er janvier 2018, les principaux taux sont de 9,2% sur les revenus d'activité et assimilés, de 8,3% sur les pensions de retraite (avec un taux réduit fixé à 3,8% pour certains montants de pension) et 9,2% sur les préretraités...

- 1993 Réforme Balladur : les pensions des salariés du privé sont désormais calculées sur les 25 meilleures années (au lieu de 10), la durée de cotisation passe de 37,5 à 40 ans, et l'indexation des retraites se calcule sur les prix, non plus sur les salaires,
- 2008 suppression de la demi-part fiscale pour les personnes veuves, avec une réduction progressive jusqu'à sa disparition totale en 2014. A cette suppression s'est ajoutée la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants,
- 2013 est instaurée une nouvelle cotisation, la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,3% sur les revenus bruts), qui s'ajoute à la CSG. Au même moment les pensions versées par les régimes complémentaires sont gelées pour 3 ans.
- 2014 suppression de la demi-part fiscale pour les personnes veuves, entraînant mécaniquement pour de nombreux retraités un taux de CSG passant de 3,8% à 6,6% et une taxe d'habitation plus élevée, report de la date de revalorisation des pensions de janvier à octobre,
- 2015 augmentation des pensions de : 0,1 %...

- 2018 augmentation des pensions de : 0,8 %...

- 2018 hausses de la CSG des retraites de 1,7 point sans compensation, soit une augmentation de 25,75% de la CSG payée antérieurement.

En 12 ans c'est près de 20 % de perte de pouvoir d'achat pour les retraités ! Alors que leurs dépenses ne cessent d'augmenter : dépenses de santé, carburants, cigarettes, assurances, énergies, transports, mutuelles etc...

Nous ne voulons pas payer à la place des plus riches

Ce qui semblait impensable s'est produit.

Les ministres et le Premier d'entre eux n'ont cessé de répéter qu'ils ne céderaient pas à la rue, tandis que le président « ne voyait pas de colère dans le pays ».

Notre action et nos explications les ont obligés à faire un geste.

Mais un geste dérisoire au regard du mépris dans lequel ils ont tenus les retraités, dérisoire au regard des graves difficultés que les mesures entraînent pour les retraités.

Les retraités, tous les jours pratiquent la solidarité.

Mais nous ne voulons pas être solidaires des plus riches, car c'est de cela qu'il s'agit.

Le gouvernement demande aux retraités d'accepter la hausse de leurs impôts pendant qu'il les supprime pour les plus riches.

D'ailleurs le produit de la hausse de la CSG correspond au coût de la suppression de l'ISF et à la réduction de la taxation des revenus du capital !

Nous ne les lâcherons pas

C'est pourquoi nous ne lâcherons pas.

Nous allons exiger que les injustices faites aux retraités soient réparées par une augmentation des pensions qui permette de rattraper les pertes de pouvoir d'achat.

74 % des Français estiment que la politique menée par le gouvernement sous la présidence d'Emmanuel Macron est "injuste".

En deux mois, le nombre de mécontents de l'action du chef de l'État chez les plus de 65 ans a ainsi bondi de 44% à 58% (+14 points), selon un sondage IFOP.

Le 9 avril les 9 organisations de retraités se réuniront pour décider de la suite de l'action.

Poursuivons nos efforts sans relâche afin que le mouvement s'amplifie encore jusqu'à la satisfaction de notre demande de revalorisation des pensions.

Pascal Santoni